

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 551 728**

②1 N° d'enregistrement national :

**83 14813**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : B 65 D 25/56.

①2

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 12 septembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 15 mars 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société anonyme dite : SEPROSY (SO-  
CIE TE EUROPEENNE POUR LA TRANSFORMATION DES  
PRODUITS DE SYNTHÈSE). — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Alain Villotte et Guy Janey.

⑦3 Titulaire(s) :

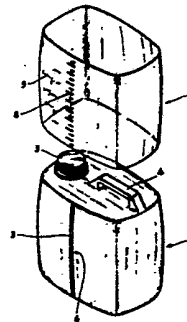
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Germain et Maureau.

⑤4 Bidon en matière synthétique.

⑤7 Ce bidon est du type réalisé en une matière synthétique  
opaque ou faiblement translucide et comportant au moins une  
fenêtre 3 ménagée le long de l'une de ses génératrices, et  
réalisée en un matériau transparent ou translucide.

Selon l'invention il est équipé d'un manchon 7 qui, appliqué  
sur les faces latérales du bidon 2, est agencé de façon à  
laisser visible la fenêtre 3 que comporte le bidon, et à présen-  
ter à proximité de celle-ci une échelle 8 indicatrice du niveau  
de remplissage et éventuellement des indications 9 sur la  
nature et les conditions d'utilisation du produit conditionné.

Application à la réalisation de bidons d'une capacité d'au  
moins 5 litres.



FR 2 551 728 - A3

D

**"BIDON EN MATIERE SYNTHETIQUE"**

La présente invention a pour objet un bidon en matière synthétique.

Les bidons d'un certain volume, et notamment ceux d'une  
5 contenance d'au moins 5 litres sont destinés au conditionnement de produits qui, le plus souvent, sont utilisés sous forme de plusieurs doses successives. Lorsque ces bidons sont en matière synthétique celle-ci est généralement opaque ou faiblement translucide, de telle sorte qu'il n'est  
10 pas aisé de visualiser le niveau du liquide contenu, et par suite d'apprécier de façon précise le volume des différentes doses déversées.

Pour faciliter la vision du niveau il est connu, dans le cas de bidons opaques, de ménager, le long d'une génératrice de celui-ci, grâce à une petite filière annexe, une  
15 partie translucide formant fenêtre, par mise en oeuvre d'une matière elle-même translucide.

Néanmoins pour déterminer la quantité de liquide contenu dans un bidon il convient également de disposer de repères situés à différents niveaux. Dans le cas d'un bidon  
20 en matière synthétique il est connu de graver dans le moule des repères en creux assurant la formation de nervures à la surface du bidon. Outre le fait que ces nervures ne sont pas très visibles car se détachant mal de la surface du bidon, elles présentent l'inconvénient de renchérir le  
25 coût de celui-ci.

Enfin, il est intéressant de faire figurer sur la surface extérieure d'un bidon des indications concernant la nature et/ou le mode d'utilisation du produit qu'il contient. Une telle solution nécessite une opération d'impression du bidon, augmentant le prix de revient de celui-ci, et dont le résultat n'est pas toujours parfait.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en fournissant un bidon en matière synthétique d'un  
35 prix de revient modéré, permettant une identification simple et rapide du niveau de liquide et par suite des doses pouvant successivement être déversées, et pouvant comporter,

sur sa face externe, les indications nécessaires à la mise en oeuvre du produit qu'il contient.

A cet effet, le bidon qu'elle concerne, du type réalisé en une matière synthétique opaque ou faiblement translucide et comportant au moins une fenêtre ménagée le long de l'une de ses génératrices, et réalisée en un matériau transparent ou translucide, est équipé d'un manchon qui, appliqué sur les faces latérales du bidon, est agencé de façon à laisser visible la fenêtre que comporte le bidon, et à présenter à proximité de celle-ci une échelle indicatrice du niveau de remplissage et éventuellement des indications sur la nature et les conditions d'utilisation du produit conditionné.

Ce bidon est par conséquent d'une mise en oeuvre très pratique pour l'utilisateur, puisqu'il permet à celui-ci de visualiser de façon précise le niveau de liquide qu'il contient, et de connaître facilement les conseils et doses d'utilisation puisque ceux-ci figurent sur le manchon. En ce qui concerne sa fabrication, ce bidon présente l'intérêt d'être facile à obtenir, puisque le bidon proprement dit est réalisé selon une technique traditionnelle, tandis que les manchons sont eux-mêmes réalisés selon une technique traditionnelle avec impression en continu des motifs souhaités, avant leur montage sur les bidons.

Il est à noter que les manchons sont de type connu et que leur adhérence sur le bidon peut être obtenue soit par une thermorétraction, soit par une rétraction élastique.

Selon une première possibilité, le manchon est réalisé en une matière transparente ou fortement translucide sur laquelle sont imprimés les motifs souhaités.

Dans une telle hypothèse le manchon laisse visible la totalité des parois latérales du bidon et notamment la fenêtre que comporte celui-ci.

Selon une autre possibilité le manchon est réalisé en une matière opaque et comporte le long de l'une de ses génératrices une fenêtre destinée à être placée en coïncidence avec la fenêtre du bidon pour permettre la vision de

celle-ci.

De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant à titres d'exemples non limitatifs deux formes d'exécution de ce bidon.

Figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un bidon et du manchon qui lui est associé, ce manchon étant transparent ;

Figure 2 est une vue de côté du bidon de figure 1 après mise en place du manchon ;

Figure 3 est une vue de côté similaire à figure 2 dans le cas d'un manchon opaque.

La figure 1 représente un bidon (2) en matière synthétique d'une contenance de 5 litres par exemple. Ce bidon qui est réalisé en une matière opaque comporte, dans l'une de ses parois latérale et ménagée selon l'une de ses génératrices, une fenêtre (3) réalisée en une matière transparente ou translucide. Ce bidon comporte également de façon connue, sur sa face supérieure, une poignée (4) de manutention et un col équipé d'un bouchon (5).

Comme montré au dessin le niveau (6) du liquide contenu dans le bidon est visible par la fenêtre (3).

A ce bidon est associé un manchon (7) réalisé en un matériau transparent, et comportant une échelle graduée (8) imprimée le long de l'une de ses génératrices. Ce manchon comporte également un certain nombre de motifs imprimés (9) indiquant par exemple la nature du produit conditionné dans le bidon et les conditions d'utilisation de celui-ci. Comme montré à la figure 2, le manchon (7) est engagé sur le bidon (2) de telle sorte que l'échelle graduée (8) se trouve à proximité immédiate de la fenêtre (3) de visualisation du niveau (6) de liquide.

La figure 3 représente une variante d'exécution de cet emballage, dans laquelle le manchon (10) est réalisé en une matière opaque, et comporte le long de l'une de ses génératrices, une fenêtre (12). Une échelle graduée (8) est imprimée à proximité de la fenêtre (12) le long de

l'un des bords longitudinaux de celle-ci. Des motifs (9) concernant la nature et le mode d'utilisation du produit sont également imprimés sur le manchon.

5 D'un point de vue pratique, et comme montré à la figure 3, le manchon (10) est monté sur le bidon (2) de telle sorte que la fenêtre (12) du manchon soit disposée en coïncidence de la fenêtre (3) du bidon afin de laisser visible le niveau (6) du liquide à l'intérieur de celui-ci.

10 Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un bidon en matière synthétique qui, obtenu par des techniques traditionnelles, et par suite d'un prix de revient modéré, présente l'avantage d'assurer la protection du liquide contenu vis-à-vis de la lumière, puisqu'il est  
15 réalisé en un matériau opaque, tout en laissant visible le niveau du liquide avec indication de la quantité de liquide contenue et des conditions d'utilisation de celui-ci.

20 Comme il va de soi l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de ce bidon décrites ci-dessus à titre d'exemple, elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

**- REVENDICATIONS -**

1. - Bidon en matière synthétique, du type réalisé en une matière synthétique opaque ou faiblement translucide et comportant au moins une fenêtre (3) ménagée le long de  
5 l'une de ses génératrices, et réalisée en un matériau transparent ou translucide, caractérisé en ce qu'il est équipé d'un manchon (7) qui, appliqué sur les faces latérales du bidon (2), est agencé de façon à laisser visible la fenêtre (3) que comporte le bidon, et à présenter à proximité  
10 de celle-ci une échelle (8) indicatrice du niveau de remplissage et éventuellement des indications (9) sur la nature et les conditions d'utilisation du produit conditionné.

2. - Bidon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le manchon (7) est réalisé en une matière transparente ou fortement translucide sur laquelle sont imprimés  
15 les motifs souhaités (8, 9).

3. - Bidon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le manchon (10) est réalisé en une matière opaque et comporte le long de l'une de ses génératrices une fenê-  
20 tre (12) destinée à être placée en coïncidence avec la fenêtre (3) du bidon (2) pour permettre la vision de celle-ci.

FIG. 1

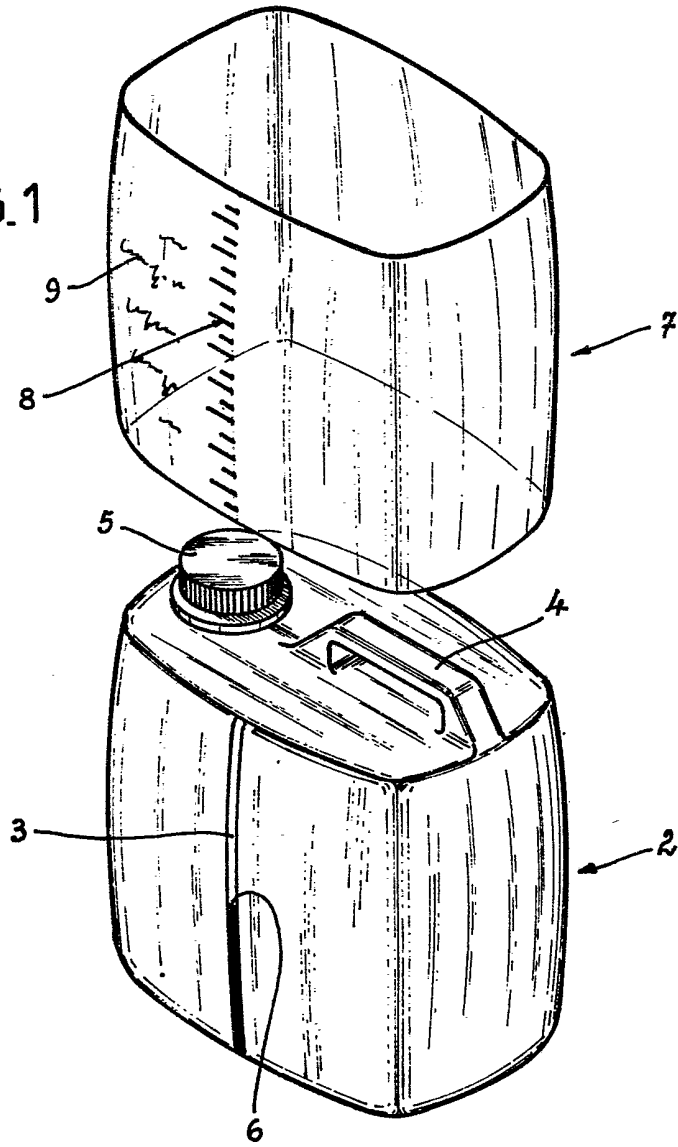


FIG. 2

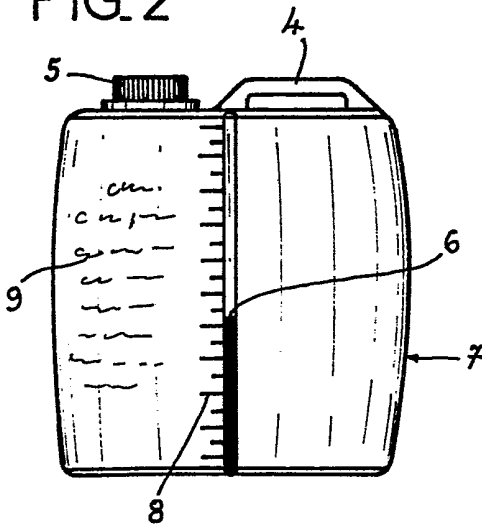


FIG. 3

